ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 123892

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le versement des bourses étudiantes. Ce versement connaît d'importants retards en novembre et les étudiants boursiers, qui déjà doivent souvent faire face à des situations très difficiles, s'inquiètent désormais pour le mois de décembre. Le ministre ayant affirmé que « les moyens budgétaires nécessaires existent bien », il lui demande de bien vouloir lui indiquer où nous en sommes de ces versements et où se situe donc le dysfonctionnement qui a privé de leur bourse de nombreux étudiants.

Texte de la réponse

La réforme des bourses engagée par le Gouvernement a permis de faire passer le nombre de boursiers de 470000 à environ 615000 aujourd'hui. L'accélération des processus de paiement permet en outre d'anticiper le versement des bourses dès le mois de septembre, correspondant ainsi à l'allongement de la durée de l'année universitaire. Le montant des bourses a par ailleurs augmenté de 20 % en moyenne sur 5 ans et de 26 % pour les 115 000 étudiants les plus défavorisés, grâce entre autres au versement du dixième mois. Au total 96,6 % des effectifs ayant obtenu trois mois de bourse en novembre, auront touché leur bourse de décembre 2011 dans les temps. C'est la première fois que les CROUS parviennent à des versements aussi rapides. A ceux-là, il faut rajouter environ 10 000 nouveaux dossiers déposés tardivement et pris en compte en décembre. Avec ce quatrième versement depuis septembre, jamais les boursiers n'auront été autant aidés.

Données clés

Auteur : M. Jean-Yves Le Déaut
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 123892
Rubrique : Bourses d'études
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12976
Réponse publiée le : 20 mars 2012, page 2450